



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 11/08/2025
Reçu en préfecture le 12/08/2025
Publié le 12/08/2025
ID : 057-245700695-20250806-D2025_117_SI-AR

DECISION 2025-117

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n° 2462FCAD – Fourniture, installation et maintenance d'un système informatisé de contrôle d'accès des déchèteries communautaires, notifié le 5 décembre 2024, conclu avec la société Tradim sise 17 rue du Delta 75009 Paris,

Vu l'avenant n° 1 précisant les éléments relatifs à l'exécution financière du marché, plus particulièrement concernant la révision des prix,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant que l'avenant opère une modification du marché sans nouvelle procédure de mise en concurrence, la modification étant non substantielle au sens des articles L2194-1 et R2194-7 du code de la commande publique,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Un avenant n° 1 au marché n° 2462FCAD – Fourniture, installation et maintenance d'un système informatisé de contrôle d'accès des déchèteries communautaires, notifié le 5 décembre 2024, est conclu avec la société Tradim sise 17 rue du Delta 75009 Paris, dans le but de préciser les éléments relatifs à l'exécution financière du marché, plus particulièrement concernant la révision des prix.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 6 août 2025

Pour le Président
et par délégation
Roland BALCERZAK,
Vice-Président en charge de la Mobilité et
de la Coopération transfrontalière